



Titre séjour et droit du travail

Par **Doxa**, le 15/01/2025 à 20:06

Bonjour,

Je suis étudiant hors UE,

J'ai un titre de séjour étudiant en France. Ma compagne est française et nous sommes pacsé. Celle-ci travaille en Allemagne, car nous habitons en France près de la frontière.

Je finis mon alternance en mars prochain. Il se trouve que plusieurs entreprises en Allemagne veulent me recruter. Je suis plus tenté d'aller là-bas qu'en France où les salaires sont bas.

Alors j'aimerais savoir ; si je devais aller bosser en Allemagne (déjà ai-je le droit avec mon titre étudiant français), quel titre puis-je demander en France ? (familial, en vertu du pacs?; salarié ? "Visiteur "? Et j'ai aussi entendu " salarié frontalier " ça existe ça ? Ou bien demander " recherche d'emploi et création d'entreprise " ?) Lequel selon vous aurait plus de chance de passer ?

Merci pour vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le 15/01/2025 à 20:54

Bonjour Doxa,

je ne suis pas capable de vous conseiller mais je sais que seul un avocat spécialisé pourrait répondre à toutes vos questions. Si vous en cherchez un demandez à la cimade de vous en indiquer un.

Le seul raisonnement qui me vient à l'esprit est le suivant : si vous avez des droits acquis en France alors ils le sont également en Allemagne puisqu'il s'agit de l'espace européen.

Je présume que le statut de frontalier et les avantages qu'il implique ne s'applique pas à vous car vous n'avez pas la nationalité mais à voir :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/suis-je-bien-un-travailleur-frontalier>

Pour l'avocat :

<https://consultation.avocat.fr/avocats/specialistes-droit-des-etrangers-et-de-la-nationalite.html>

Bonne continuation et félicitations pour votre réussite professionnelle.

Zéna